

N° 114 JUILLET 2011

Evolution de l'intercommunalité

La loi portant réforme des collectivités territoriales (loi du 16.12.2010) prévoit qu'un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré avant le 31 décembre 2011.

Les communautés de communes doivent regrouper (hors zones de montagnes) au moins 5000 habitants et la couverture des départements doit être intégrale.

Il appartient au Préfet d'établir un schéma et de le présenter à la commission départementale qui a été constituée en mars dernier. Ce n'est qu'à la majorité des 2/3 que cette commission peut le rejeter et sous réserve de présenter un contre projet. Les communes et communautés de communes seront appelées à donner leur avis sous un délai de 3 mois.

Les propositions du Préfet de la Creuse (en date du 5 mai) :

Elles font passer de 18 à 8 le nombre des communautés de communes dans le département et ne respectent pas les vœux de nombreuses collectivités.

Le schéma fait notamment apparaître à l'Est de la Creuse une communauté de communes allant de Boussac à Auzances (78 communes) et au nord un regroupement des 4 communautés couvrant les cantons de Dun, Bonnat, Chatelus Malvaleix, alors que la plupart des communes du canton de Chatelus appartiennent au bassin de vie de Boussac dont elles sont très proches.

La position du conseil municipal :

Il a tout d'abord regretté la précipitation avec laquelle la décision doit être prise, et l'absence d'informations concernant, les compétences qui seront exercées par les futures communautés, les incidences financières et l'avenir des personnels.

Avant le 5 mai (date de la proposition du Préfet) il était partagé entre :

- Un éventuel rattachement au Pays Sostranien: (La Souterraine est un pôle en développement, un bassin de vie auquel nous sommes rattachés pour différents services (action sociale, lycée, gestion des routes départementales, comité de bassin d'emploi...) avec un travail en commun engagé depuis plusieurs années au sein du Pays Ouest Creuse (collaboration entre offices de tourisme, aides aux artisans et commerçants dans le cadre des DCT, contrat de projets...)
- Un éventuel rattachement au secteur de Bonnat, les vallées des 2 Creuse constituant un pôle touristique intéressant : tuilerie de Pouligny, sites des Trois Lacs, Vallée des Peintres...

A la séance du 3 juin, appelé à se prononcer sur la proposition de schéma départemental, il a :

- Rejeté à l'unanimité la proposition du Préfet,
- Souhaité à la majorité un rapprochement entre les communautés de communes du Pays Dunois et du Pays Sostranien.

La position de la communauté de communes du Pays Dunois :

Elle se prononcera début juillet sur le schéma présenté par le Préfet de la Creuse le 5 mai dernier. Toutefois, une réunion avait permis en avril de recueillir l'avis des 13 communes : 9 étaient pour un rapprochement avec Bonnat, 2 pour un rapprochement avec La Souterraine, 1 avec avis partagé (Fresselines), 1 dont le conseil ne s'était pas réuni.

Quelque soit la décision définitive qui sera prise à l'issue de cette procédure, il s'agit là d'une réforme importante qui risque de bouleverser considérablement le paysage administratif des départements, une réforme, qui, contrairement aux situations antérieures où les intercommunalités se constituaient sur la base des volontés communales, résulte de décisions du représentant de l'état. Les communes n'ont qu'un avis à donner et la population ne sera pas consultée.

ETAT CIVIL

Décès :

- Le 26 janvier : Simone NANNY veuve ROY, Saint Plantaire
- Le 11 mai : Emile PETIT, habitant du Pas de Calais, décédé par noyade, au Rivaud
- Le 5 juin : Simone PICHON veuve LECANTE, 5 la bussière
- le 21 juin : PAINCHAUD Roland, Les Sorlières
- le 23 juin : PIETRI Annic épouse JEANNOT, 3 rue Léon Detroy

Mariage:

- Le 7 mai : Monique BOVINELLI et Jean-Louis DEKINT, 20 les Forges

CONSEIL MUNICIPAL

(Principales décisions)

Séance du 23 avril 2011 :

Vote des taux d'imposition :

Le conseil municipal décide une augmentation de 1.5 % des taux d'imposition

Vote du budget primitif 2011:

Le budget s'équilibre à 777 904.13 \in en section de fonctionnement et 138 448.49 \in en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

En fonctionnement:

Les dépenses principales concernent :

- Les frais de personnel : 303 650.00 €
- Les travaux de voirie : 160 000.00 € (comprenant environ 80 000.00 € de travaux réalisés en 2010 et payés en 2011 et environ 80 000.00 € pour les travaux de 2011)
- Les charges à caractère général : 166 550.00 €
- Les autres charges de gestion courante : 74 000.00 €

Les principales recettes sont :

- L'ensemble des dotations de l'Etat : 245 386.00 € (y compris les compensations liées aux exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières)
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières): 157 063.00 €
- La taxe sur les pylônes : 84 216.00 €
- Les produits des services et du domaine communal : 41 800.00 €

En investissement:

Les principales dépenses inscrites sont :

- Achat d'une lame de déneigement : 6 219.20 € (sous réserve d'obtention d'une aide de l'état)
- Eclairage public : 12 812.87 € (sous réserve d'obtention d'une aide de l'Etat)
- Construction d'un abri à matériel : 30 000.00 € (sous réserve d'obtention d'une aide de l'Etat)
- Achat d'un broyeur d'accotement : 7 000.00 €
- Achat d'une chambre froide pour la salle polyvalente : 2 354.92 €
- Réalisation d'une étude énergétique sur les bâtiments communaux : 5 000.00 €

Les principales recettes inscrites sont :

- FCTVA: 32 194.82 €
- L'autofinancement : dotation aux amortissements (11 396.52 €), virement de la section de fonctionnement (35 934.11 €), l'excédent reporté (32 103.95 €)

<u>Evolution de l'intercommunalité</u> : voir article spécifique

Classement du camping : nouvelle procédure

La commune pourrait demander le classement en catégorie « une étoile » en réalisant quelques aménagements. Le montage du dossier devant passer par un bureau d'études privé qui engendre des frais supplémentaires, le conseil municipal décide de ne pas demander le classement pour 2012.

Séance du 3 juin 2011:

Biens de section :

Suite à deux demandes d'achat des parcelles BN 1, BN 2, BN 3 et BN36 appartenant à la section des Forges, un référendum a été organisé le dimanche 15 mai 2011. Le résultat fait apparaître que sur les 49 électeurs inscrits, 33 se sont exprimés dont 8 en faveur du projet et 25 contre. Le conseil municipal décide donc de suivre l'avis des électeurs et par conséquent refuse la vente des parcelles.

Schéma départemental de coopération intercommunale: voir article spécifique

Etude des devis pour le parking à côté du cimetière :

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TP VIZIERES LEPINAT pour un montant de 9 449.60 € TTC option comprise (drainage en bas de talus).

Dossier DETR : construction d'un abri à matériel :

Une subvention d'un montant de 8 644.65 € a été attribuée pour la construction d'un abri à matériel. Le conseil municipal autorise le maire à contacter un architecte, à déposer le permis de construire et à signer tous actes à intervenir pour la réalisation de ces travaux qui sont inscrits au budget.

50 ans du groupe scolaire :

La commémoration des 50 ans du groupe scolaire aura lieu samedi 25 juin. La commission chargée de sa préparation et composée d'élus municipaux et de représentants d'associations s'est réunie plusieurs fois pour établir le programme de la journée. Sur avis favorable de cette commission le conseil municipal décide de baptiser le groupe scolaire du nom d'André Boyer, maire au moment de sa construction.

Questions diverses:

- <u>Rapport sur le dépistage du Radon dans le groupe scolaire</u>: Ce rapport est obligatoire tous les 10 ans. Des capteurs ont été installés sur une période de 3 mois (du 9 février au 21 avril). Ce rapport fait ressortir qu'il n'y a aucune action corrective à mettre en œuvre.

- <u>Assurances communales</u>: Suite à l'appel d'offres pour le renouvellement des différents contrats d'assurances, le conseil municipal décide de les attribuer comme suit : Véhicules : Groupama, Bâtiments communaux : SMACL et Responsabilité civile et protection juridique : MMA.

INFORMATIONS DIVERSES

Plan canicule:

Nous disposons en mairie d'une liste de personnes âgées ou handicapées, vivant seules ou isolées qui souhaitent être sécurisées en cas de situations climatiques difficiles.

Nous invitons celles et ceux qui souhaitent être inscrits sur cette liste à contacter la mairie dès maintenant.

LES EXPOSITIONS DE L'ETE

Espace Monet Rollinat: du 11 juin au 2 octobre

- Les ciels (œuvres d'artistes contemporains)
- Sur les pas de Monet ... Sur les pas de Cézanne : une sélection d'œuvres de Gaston THIERY et une présentation des paysages réalisés en Provence par Jean TRIOLET.

Salle des mariages : du 30 juillet au 15 août

- Art et artisanat

Aquarelles du terroir : Atelier de Jeannette et Pierre Buvat

- Ouvert tous les jours en juillet et août
- Hors saison sur rendez-vous au 05.55.89.94.79

Atelier de Confolent : Danièle Demanchy Dantin

- Ouverture tous les jours de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Tél: 05.55.89.70.83 ou 06.70.97.14.65 Mail: demachydantin.daniele@orange.fr

Espace du Confluent:

- Du 1^{er} au 31 juillet : M MELCHIOR (peinture) et M RICHARD Pierre (sculpture)

- Du 1^{er} au 31 août : M CLAVEAU Jean-Paul (peinture) et M CARZO (sculpture)

VIE DES ASSOCIATIONS

Les manifestations à venir :

- Le 10 juillet : journée de l'attelage organisée par l'ADVC
- Le 14 juillet : randonnée le matin, pétanque l'après midi, repas, défilé, feu d'artifice et bal.
 Organisés par le comité des fêtes et d'animation
- Le 17 juillet : repas champêtre à Nouzerolles organisé par la FNACA
- Le 23 juillet : fête du parti communiste au terrain de la Charpagne (méchoui)
- Le 30 juillet : méchoui organisé par le comité des fêtes de la Bussière (terrain communal de la Bussière)
- Le 6 août : concert à l'église à 21 h : harpe et flûte
- 20, 21 août : fête patronale organisée par le comité des fêtes et d'animation
- 11 septembre : loto organisé par Creuse In Vision
- 25 septembre : Thé dansant organisé par l'UNRPA